

Interpellation

3^{èmes} voies autoroutière et ferroviaire : De la parole aux actes.

Le 11 novembre dernier notre Grand Conseil acceptait de renvoyer le postulat Dufour qui demandait *l'étude pour un prêt permettant le financement des adaptations ferroviaires et autoroutières indispensables sur l'arc lémanique.*

Aujourd'hui il nous semble que le moment est venu de passer aux actes par le dépôt d'un projet de décret accordant un crédit global pour le financement cantonal permettant d'initier la réalisation des infrastructures tant ferroviaires qu'autoroutières suivantes :

- 3^{ème} voie CFF Renens-Allaman (mentionnée comme option d'extension dans le Message du Conseil fédéral du 17.10.2007 sur la vue d'ensemble de la réalisation et du financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP) : 410 millions de francs au total selon les estimations du Conseil fédéral.
- Elargissement à 6 voies, dans les deux sens (3^{ème} voie autoroutière), du tronçon Coppet-frontière cantonale genevoise de la route nationale A1 Lausanne-Genève (module 2 jugé urgent selon le projet d'élimination des goullets d'étranglement du Conseil fédéral) : 175 millions de francs au total selon les estimations du Conseil fédéral pour le tronçon Coppet-Le Vengeron, montant à réévaluer à la baisse du fait que seuls des travaux sur sol vaudois sont financés.
- Elargissement à 6 voies, dans les deux sens (3^{ème} voie autoroutière), du tronçon Nyon-Coppet de la route nationale A1 (module 3 qui bénéficie d'une bonne évaluation selon le projet d'élimination des goullets d'étranglements du Conseil fédéral) : 140 millions de francs au total selon les estimations du Conseil fédéral.

Le postulat renvoyé au Conseil d'Etat au mois de novembre dernier par 66 voix contre 50 demandait que l'on réfléchisse rapidement aux moyens possibles de préfinancer ces projets importants pour notre région lémanique.

Dès lors nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Où en est le rapport du Conseil d'Etat au postulat Dufour ?

Le Conseil d'Etat a-t-il dans son étude déjà fait un choix comme le laisse penser la lecture de divers articles récents ?

Le Grand Conseil attend du Conseil d'Etat une prise de position claire sur la 3^{ème} voie autoroutière attendue et nécessaire pour cette région.

Lausanne le 31 mars 2009

Frédéric Borloz
Groupe Radical

Jean-Marie Surer
Groupe Libéral

Pierre-Yves Rapaz
Groupe UDC

Ne s'embête pas développer